

... le Parlement tient compte de la réalité socio-politique. Il peut tenir compte des besoins des citoyens bien mieux qu'un tribunal pourra jamais le faire, parce qu'un tribunal n'est pas guidé par l'intérêt public mais par le texte froid d'une constitution.

Comme les députés les plus anciens de la Chambre le savent, je n'ai pas souvent été d'accord avec l'honorable James Richardson pendant son séjour ici, mais j'approuve cet extrait de son témoignage.

La Commission royale d'enquête du gouvernement de l'Ontario sur les droits civils—le rapport McRuer de 1969—appuie cette opinion. Le rapport disait:

● (2030)

Nous estimons qu'il n'est pas normal dans une véritable démocratie qu'un tribunal composé de juges nommés puisse passer une loi qui a des quantités de retombées sur la vie des habitants du pays, sans que le Parlement ait aucun pouvoir pour la modifier. Ce à quoi on aboutit en pareils cas, c'est qu'un seul juge au dernier niveau d'appel peut faire pencher la balance dans un sens ou dans l'autre.

En 1969, avec l'accord de tous les partis, le Canada s'est doté d'une loi sur les langues officielles. Comme Gordon Leckie l'a déclaré:

Qu'est-ce qui est plus légitime: un droit constitutionnel qui nous est imposé à contrecœur par le Royaume-Uni ou une loi votée par le Parlement canadien? Manifestement, les Canadiens ne se sentiront pas tenus par un texte, qu'il soit constitutionnalisés ou non, qui n'a pas été adopté au suffrage universel.

Je suis d'accord avec M. Leckie. La constitutionnalisation de la charte des droits ne garantira pas les droits de la personne pour autant. Il suffit pour s'en convaincre de voir ce qu'il en est de la déclaration des droits inscrite dans la constitution soviétique.

Une voix: Fichez-nous donc la paix avec l'Union soviétique!

M. McKinnon: Vous devez la connaître par cœur, messieurs? Jugez un peu des droits fantastiques dont doivent jouir les citoyens de l'Union soviétique:

Les citoyens jouissent de toutes les libertés et de tous les droits sociaux, économiques, politiques et personnels proclamés et garantis par la constitution... en aucune façon, il ne sera porté atteinte aux individus...

Une voix: Vous êtes la quinzième personne à citer ce texte.

M. McKinnon: S'il existe des droits de la personne, c'est justement parce que nous sommes des êtres humains. Ce n'est pas le gouvernement qui nous les octroie. Quand nous décidons d'énumérer les droits que nous possédons, nous ne devons en oublier aucun, sinon nous définissons les droits que nous ne possédons pas, comme c'est le cas pour le droit à la propriété. Il a été omis du projet de résolution et n'est donc pas considéré comme un droit auquel peuvent prétendre les Canadiens. Même la légitimité de ces droits est douteuse parce qu'ils imposent aux provinces des obligations dans des domaines relevant de leur compétence, par exemple les droits des minorités linguistiques.

Il est certain qu'il existe des moyens assez faciles de rapatrier la constitution. Mais pour ce faire, il faudrait que le premier ministre fasse preuve d'un peu de souplesse et témoigne d'une certaine confiance dans l'intelligence de ses concitoyens. Le premier ministre veut qu'on se rende à sa volonté il veut que sa charte et sa formule d'amendement s'appliquent à tout jamais aux Canadiens. Bien que cela soit très tentant, je doute qu'il soit très utile d'interroger le premier ministre sur ses aspirations à l'immortalité, son désir de faire immortaliser

La constitution

ses idées dans la charte et la constitution, tout en les rendant presque impossibles à modifier. Cela me rappelle un entretien que j'ai eu au tout début de ma vie publique alors que, membre d'une commission scolaire, je venais d'appuyer une très bonne mesure. Je signalais à un collègue combien cette mesure avait été adoptée facilement. Il me répondit ceci: «Vous seriez surpris de savoir combien vous pouvez être utile dans la vie publique en ne cherchant pas à vous attribuer le mérite de telle action.» Quelle dommage que le premier ministre n'ait jamais accepté de partager le mérite de certaines initiatives.

Jusqu'à présent, aucune des bonnes initiatives du premier ministre n'a jamais abouti. En dépit de ses talents qui ne sont pas négligeables, il n'a fait qu'accumuler échec sur échec. Quand il a fait campagne comme premier ministre en 1968, il avait inventé le slogan «Une société juste», mais ce rêve s'est évanoui dès 1970 quand il a imposé la loi sur les mesures de guerre. Ensuite est venue l'époque de la «troisième option» qui s'est également évanouie en fumée. Ensuite, il est parti en Europe en quête du Saint Graal, le «lien contractuel». Nouvel échec. Ensuite, son projet d'une francophonie ou d'un commonwealth francophone qui est dans une impasse actuellement à cause des divergences de vues entre la France, le Québec et le Canada. Dernièrement, il s'est fait l'apôtre du dialogue nord-sud. Pour ce faire il s'est rendu en Autriche. Il s'est perdu en Autriche pour perdre ensuite l'Algérie.

Une voix: Il est toujours perdu.

M. McKinnon: Il a échoué en dépit de l'aide considérable d'un groupe de personnages qui tentaient de le mettre à la bonne place au moment opportun. Étant donné le bilan des réalisations du premier ministre et du Canada—qui n'ont fait que s'en désintéresser peu à peu—dans ce domaine, le premier ministre n'aurait pas dû être surpris que l'on soit sceptique devant sa conversion subite.

Voilà les grandes initiatives prises par le premier ministre au cours de son long mandat; chacune d'entre elles partait d'une bonne intention mais s'est soldée par un échec. Une biographie du premier ministre intitulée *The Northern Magus* a été publiée récemment. Je considère l'homme davantage comme un Hamlet canadien, prince mélancolique rempli de bonnes intentions mais qui ne fait que du mal autour de lui. L'opposition entre la pensée et l'action est source de conflit fondamental chez les deux personnages. C'est la réputation qu'il s'est faite de ne jamais réussir ce qu'il entreprenait qui le pousse à ce geste désespéré pour laisser derrière lui un monument, sous la forme d'une constitution rapatriée et d'une charte des droits constitutionnalisés. Je parle de geste désespéré car il semble se moquer d'enfreindre toutes les traditions, de diviser le pays, de tromper le chef du gouvernement d'un pays ami. Rien ne semble compter, il doit ériger son monument.

Le fait est qu'à ce stade de sa vie politique, il n'a rien à laisser derrière lui. A part sa réputation d'habileté dans les campagnes électorales et son aptitude reconnue à utiliser l'emprise des voix qui lui sont acquises dans un secteur pour gagner assez de sièges pour rester au pouvoir malgré son bilan déplorable, il n'a pas grand-chose à laisser derrière lui.

M. Peterson: Quel pleurnichard!